



**ÇA DÉBORDE
RÉDUISONS VITE
NOS DÉCHETS.**



COMMUNAUTE DE COMMUNES

Communauté de Communes de la Basse-Zorn
34, rue de La Wantzenau - 67720 Hoerdt

Tél : 03 90 64 25 50

Site : www.cc-basse-zorn.fr

NOUVEAU SYSTEME DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



VOTRE GUIDE PRATIQUE

SOMMAIRE

1. Les dates à retenir
2. Les enjeux
3. Les bons réflexes pour réduire nos déchets
4. Comment fonctionnera le nouveau système de collecte ?
5. Les poubelles
6. Les déchèteries
7. Les points d'apport volontaire
8. Le compostage
9. Foire aux questions

Afin de préserver les ressources et réduire les pollutions engendrées par l'activité humaine, le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs à atteindre d'ici 2015 tels que la réduction de la production d'ordures ménagères de 7%, et l'augmentation du recyclage afin d'orienter vers cette filière 45% des déchets ménagers. Pour répondre à ces objectifs et se mettre en conformité avec la loi, la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, compétente en matière de déchets, se voit dans l'obligation de mettre en place un nouveau système de collecte des déchets et une tarification incitative.

Il devient aujourd'hui essentiel d'adopter un comportement éco-responsable, car la santé de notre planète est entre nos mains. Il est de notre devoir d'éduquer nos enfants, et ce, dès leur plus jeune âge, puis de garder ces bonnes habitudes.

*« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents,
nous l'empruntons à nos enfants »*

Antoine de Saint-Exupéry.

**ÇA DÉBORDE
RÉDUISONS VITE
NOS DÉCHETS.**

1. Les dates à retenir

C'est en 2013 que la Communauté de Communes de la Basse-Zorn va lancer un nouveau système de collecte des déchets.

Retrouvez ci-dessous les dates à retenir :

Fin août à Octobre 2012

*Enquête de dotation réalisée par la société Plastic Omnium dans chaque foyer, distribution du guide du tri du SMITOM et de deux nouvelles poubelles.

Septembre 2012

Réunions publiques dans chaque commune de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn (CCBZ).

Octobre à Décembre 2012

Période de test avec facturation à blanc.

1^{er} Janvier 2013

Démarrage de la redevance incitative.

* L'enquête de dotation débutera par la commune de Weitbruch pour se poursuivre à Gries, Kurtzenhouse, Weyersheim, Bietlenheim, Geudertheim et se terminera à Hoerd.

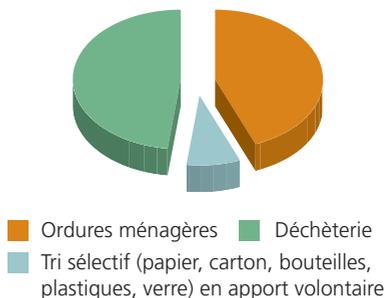
Dates des réunions publiques sur la redevance incitative

Gries	Mercredi 12 septembre à 20 h 00 à l'Espace la Forêt
Weitbruch	Jeudi 13 septembre à 20 h 00 au Millénium
Kurtzenhouse	Mardi 18 septembre à 20 h 00 au Centre culturel
Geudertheim	Mercredi 19 septembre à 20 h 00 à la Salle polyvalente
Weyersheim	Jeudi 20 septembre à 20 h 00 à la Salle polyvalente
Bietlenheim	Jeudi 20 septembre à 20 h 00 à la Salle polyvalente de Weyersheim
Hoerd	Mardi 25 septembre à 20 h 00 au Centre culturel

2. Les enjeux

Entre 1995 et 2011, la quantité de déchets au sein de la Communauté de Communes a augmenté de 50 %. Aujourd'hui, chaque habitant produit 685 kg de déchets par an dont 301 kg d'ordures ménagères résiduelles (poubelle normale).

Répartition des déchets en kg/hab/an



A photograph of a person from behind, pushing a shopping cart filled with various items like water bottles, snacks, and magazines through a supermarket aisle. The shelves are stocked with products, and a sign for 'chips produits du monde' is visible in the background.

3. Les bons réflexes pour réduire ses déchets

- **Je fais mes courses de façon réfléchie**

Pour réduire le volume de mes déchets je privilégie : les produits au détail et/ou à la coupe, les emballages « familiaux », l'eau du robinet aux bouteilles en plastique ou en verre, les piles rechargeables et j'évite les produits sur-emballés et les portions individuelles, les produits jetables (exemple : lingettes), le gaspillage alimentaire.

- **Je refuse la publicité**

J'ai la possibilité d'apposer un autocollant « Stop Pub » sur ma boîte aux lettres.

Pour information, les imprimés gratuits représentent environ 40 kg de papier par an dans chaque boîte aux lettres et le Stop-Pub est bien respecté par les distributeurs. Il n'empêche pas la distribution des bulletins communaux.

- **Je prolonge la durée de vie des produits achetés**

En faisant réparer au lieu de jeter, en louant les outils dont j'ai un usage ponctuel, en achetant d'occasion, en donnant à des associations ce dont je ne me sers plus (meubles, vêtements, etc.).

- **Je trie mes déchets et participe ainsi activement à la collecte sélective**

Le tri préalable de mes déchets permet de les éliminer dans le respect de l'environnement. Le recyclage permet de créer de nouvelles matières premières, d'économiser l'énergie et de préserver les ressources naturelles de la planète.

La collecte sélective, c'est la prise en charge à domicile (hors verre) par un camion-benne, des déchets tels que cartons, flaconnages plastiques, briques alimentaires, papier, emballages métalliques, etc. Je dépose les vêtements et chaussures dont je n'ai plus d'utilité dans les conteneurs spécifiques.

- **J'apporte mes déchets à la déchèterie**

Les déchèteries conviennent idéalement au tri des déchets produits occasionnellement en grande quantité, qui ne peuvent être ramassés lors d'une collecte en porte-à-porte, ainsi qu'aux déchets encombrants. (Cf. Point 6 Les déchèteries).

- **Je réalise mon propre compost**

Le compost permet de valoriser certains déchets que je produis et m'évite ainsi de surcharger ma poubelle inutilement (Cf. Point 8 Le compostage).

ÇA DÉBORDE
RÉDUISONS VITE
NOS DÉCHETS.

4. Comment fonctionnera le nouveau système de collecte ?

La collecte sera assurée par une entreprise dans le cadre d'un marché passé avec la Communauté de Communes.

2 poubelles :



Une à couvercle **bleu**, pour les ordures ménagères (120, 240 ou 660 litres).



Une à couvercle **jaune**, pour le tri sélectif (240 et 660 litres).

1 seul mode de financement :

Une redevance à la **levée** et en fonction de la **taille** de la poubelle. Le nombre de levées compris dans la redevance incitative de base pour la poubelle à couvercle bleu, correspond à 17 présentations par an. Cette redevance inclut aussi le traitement par le Smitom Haguenau Saverne.

L'utilisateur paie en fonction de l'utilisation réelle du service. La poubelle à couvercle bleu sera équipée d'une puce électronique. À chaque fois qu'elle sera vidée par le camion-benne l'information sera enregistrée et transmise à un serveur informatique qui permettra de générer une facture tous les six mois.

Ce mode de facturation sera mis en œuvre de façon expérimentale (facturation à blanc) d'octobre à décembre 2012 et **deviendra effectif au 1^{er} janvier 2013**.

Que comprendra ma nouvelle facture ?

PART FIXE	PART VARIABLE
<ul style="list-style-type: none">- 17 levées annuelles (poubelle bleue),- Collecte sélective en porte à porte et son tri (poubelle jaune),- Gestion administrative,- Accès à la déchèterie,- Coût du traitement des déchets des 17 levées.	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de levées supplémentaires de la poubelle bleue,- Coût du traitement des déchets des levées supplémentaires.

1 seule organisation sur le territoire de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn :

L'entreprise de collecte passera une fois par semaine dans chaque commune pour vider les poubelles à couvercle bleu sorties par les usagers. La poubelle à couvercle jaune sera quant à elle collectée une fois tous les 15 jours.

Suppression des conteneurs papier-carton et flaconnages en plastique :

Au fur et à mesure, les conteneurs papier-carton et plastique seront supprimés dans les communes de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

Maintien des conteneurs à verres existants :

Le parc existant des conteneurs pour le verre sera conservé, voire même étendu.

1 nouveau service : le tri sélectif en porte à porte :

La nouvelle poubelle à couvercle jaune est mise à disposition de chaque foyer pour la collecte des déchets recyclables (papier, carton, flaconnages plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques). Vous pouvez la remplir autant que vous voulez sans que cela joue sur votre facture. Plus vous trie, plus vous économisez.

Contrôle d'accès aux déchèteries :

Les habitants de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn auront toujours accès aux déchèteries. Cependant chaque usager aura une carte d'accès et le nombre de passages sera comptabilisé, permettant ainsi :

- De contrôler l'accès à la déchèterie par les particuliers et les professionnels,
- D'améliorer la sécurité et l'accueil en déchèterie en limitant le nombre de personnes présentes en même temps sur le site.

5. Les poubelles

> La poubelle à couvercle bleu pour les déchets ménagers :

Elle sera équipée d'une puce électronique destinée à enregistrer systématiquement le nombre de levées par le camion-benne ainsi que les dates de présentation.

Les foyers de 1 à 4 personnes seront dotés d'une poubelle de 120 litres.
Les foyers de 5 personnes et plus se verront attribuer une poubelle de 240 litres.

ATTENTION : Le volume de la poubelle qui sera distribuée ne pourra être modifié qu'après une année d'utilisation.



• Ce qu'il ne faut pas mettre dans la poubelle à couvercle bleu :

- Les médicaments et les déchets de soins à risques infectieux (à déposer en pharmacie),
- Les piles et les déchets verts,
- Les ampoules basse consommation car elles contiennent du mercure et sont à rapporter au point de vente ou en déchèterie (sans les casser),
- Les déchets spéciaux : peintures, huiles, solvants, etc.

ATTENTION :

Toute poubelle dont le couvercle n'est pas fermé, et tous les sacs qui seront mis en dehors de la poubelle ne seront pas ramassés.

> La poubelle à couvercle jaune pour le tri sélectif :

Pourquoi la collecte sélective en porte à porte ?

40 % des déchets recyclables sont encore jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.

La collecte en porte-à-porte permettra de simplifier le geste de tri, mais également d'augmenter considérablement les taux de recyclage, de vous apporter un **service supplémentaire** tout en vous évitant les déplacements vers les points d'apport volontaire.



• Ce qu'il ne faut pas mettre dans la poubelle à couvercle jaune :

- Les déchets ménagers,
- Les déchets verts,
- Les papiers et cartons souillés,
- Tous les plastiques autres que bouteilles et flacons.

ATTENTION : Il faut déposer dans la poubelle jaune vos déchets en vrac, sans sac poubelle.

Au cours de l'année, des contrôles ponctuels seront effectués pour corriger les éventuelles erreurs de tri. Parallèlement, des ambassadeurs du tri du Smitom passeront dans les foyers pour rappeler les consignes de tri.

6. Les déchèteries

Deux déchèteries sont à votre disposition : Geudertheim et Gries.

Horaires d'ouverture *

DECHETERIE DE GEUDERTHEIM

Route de Hoerd, Tél. 03 90 29 19 34

Horaires d'été du 1 ^{er} avril au 30 septembre		Horaires d'hiver du 1 ^{er} octobre au 31 mars	
Mardi	9 h – 12 h et 14 h – 18 h	Mardi	9 h – 12 h et 13 h – 17 h
Vendredi	10 h – 12 h et 14 h – 19 h	Vendredi	10 h – 12 h et 13 h – 17 h
Samedi	8 h – 12 h et 13 h – 18 h	Samedi	9 h – 12 h et 13 h – 17 h

DECHETERIE DE GRIES

Rue de Weibruch, Tél. 03 88 72 32 62

Horaires d'été du 1 ^{er} avril au 30 septembre		Horaires d'hiver du 1 ^{er} octobre au 31 mars	
Lundi	14 h – 18 h	Lundi	13 h – 17 h
Mercredi	8 h – 12 h et 14 h – 17 h	Mercredi	9 h – 12 h et 13 h – 17 h
Samedi	8 h – 12 h et 13 h – 18 h	Samedi	9 h – 12 h et 13 h – 17 h

On peut y apporter : métaux, déchets incinérables de moins de 60 x 60 x 60 cm, déchets verts, gros cartons bruns, gravats, bois, huiles (vidange et friture, sans les mélanger), piles-batteries, verre, flaconnages plastiques et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ampoules et néons.

La déchèterie de Geudertheim accepte en plus les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) de type peintures, solvants, acides... qui seront apportés dans des récipients hermétiques et sans les mélanger.

Celle de Gries accepte les pneus.

Une plate forme strictement réservée au « déchets verts » est en place à Weyersheim sur le site de la station d'épuration.

* Les horaires sont susceptibles d'être modifiés. Pour tout renseignement : téléphonez au 03.90.65.25.50 ou connectez-vous sur le site :

www.cc-basse-zorn.fr

**LES ORDURES MENAGERES
NE SONT PAS ACCEPTEES
EN DECHETERIE !**

7. Les points d'apport volontaire

Seuls les points d'apport volontaire pour le verre sont maintenus. Il faut y mettre uniquement les bouteilles, pots et bocaux en verre.

• Ce qu'il ne faut pas mettre dans les conteneurs à verre :

- Capsules et couvercles en plastique ou métal, bouchons, vaisselle cassée, bouteilles de parfum vides, ampoules et néons, miroirs, vitres, céramique, etc.



ÇA DÉBORDE
RÉDUISONS VITE
NOS DÉCHETS.

8. Le compostage

Composter permet de valoriser les déchets organiques que nous produisons et d'éviter de surcharger notre poubelle. Le compost est également un excellent fertilisant pour les fleurs, la pelouse ou le potager.



Pour faire du compost c'est très simple il faut :

- Disposer d'une surface, même toute petite,
- Trier les déchets biodégradables puis les mettre sur un tas ou dans un composteur,
- Remuer régulièrement les déchets pour oxygéner le mélange et y apporter de l'eau. Cette étape est importante. L'action combinée de l'eau, de l'oxygène et des micro-organismes transforme en quelques mois vos déchets en un compost très fertile.

Pour réaliser un bon compost, il est nécessaire de privilégier certains déchets et d'en éviter d'autres.

• Les déchets recommandés :

- Déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, pain, croûtes de fromages, fruits et légumes, sachets de thé etc.,
- Déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, fumier, cendres de bois froide, etc.,
- Déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, sciures, plantes d'intérieur, etc.



• Les déchets non recommandés :

- Les grosses branches non broyées,
- Les restes de viande et de poisson,
- Les os,
- Les noyaux,
- Les feuilles de noyer,
- Les restes de repas cuisinés.

Où acheter votre composteur ?

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn vous propose d'acheter un composteur en bois au prix de 25 euros, grâce à son soutien et à ceux de l'ADEME et du SMITOM. Imprimez votre bon de réservation sur le site de la CCBZ rubrique environnement / déchets ménagers / compostage individuel.

Pour plus d'informations, téléphonez au 03 90 64 25 50.

**ÇA DÉBORDE
RÉDUISONS VITE
NOS DÉCHETS.**

9. Foire aux questions

• Que finance la redevance incitative ?

Votre contribution permettra de financer :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères,
- le service supplémentaire de collecte des déchets recyclables ainsi que leur traitement,
- la mise à disposition des conteneurs,
- la maintenance,
- le fonctionnement des déchèteries, etc.

• Comment expliquer la baisse importante des tonnages collectés ?

La mise en place de la redevance incitative contribue à modifier le comportement des habitants. Elle s'accompagne notamment :

- D'un nouveau comportement d'achat (de plus gros volumes, refus des sachets plastiques, etc.) qui va permettre de générer moins de déchets,
- D'un tri plus efficace,
- Du développement du compostage individuel, qui peut représenter jusqu'à 30% du volume de la poubelle.

• À qui vais-je payer ma facture ?

Pas de changement, le paiement s'effectue comme d'habitude à la Trésorerie de Hoerd.

• Pourquoi le tri ?

Outre son effet sur la consommation de matières premières ou sur le coût de ma poubelle bleue, le tri permet au SMITOM Haguenau Saverne de vendre les produits triés et d'être soutenu financièrement. Sans les recettes de valorisation, les coûts de traitement des déchets augmentent de 25 € par habitant.

• Pourquoi la collecte du tri sélectif en porte-à-porte ?

Ce nouveau service proposé par la Communauté de Communes permet de responsabiliser chaque foyer mais surtout de simplifier le geste de tri et d'augmenter les taux de recyclage.

• Que faire si je déménage ?

Si vous déménagez, vous devez simplement en informer la Communauté de Communes de la Basse-Zorn ou la mairie afin que nos services puissent mettre à jour les données administratives vous concernant.

• Est-ce que les artisans et les commerçants sont aussi concernés par cette redevance ?

Les artisans et commerçants du territoire sont également concernés par cette nouvelle tarification incitative, sauf s'ils font appel à un prestataire privé pour l'élimination de leurs déchets. Dans ce cas, un justificatif leur est demandé par le service des ordures ménagères de la CCBZ.

• Que se passe-t-il si je refuse de trier ?

Si je refuse de trier, je présenterai ma poubelle bleue plus souvent et je paierai plus cher.

Les poubelles à couvercle jaune seront vérifiées plusieurs fois dans l'année lors du passage du camion de collecte. Les mauvais comportements seront sanctionnés par le non ramassage de la poubelle.

• Quels jours faudra-t-il sortir les poubelles ?

Les jours de collecte sont susceptibles d'être modifiés. Les nouvelles tournées de ramassage des poubelles vous seront communiquées ultérieurement.

• Où mettre mon déchet si j'ai un doute sur sa composition ?

Si vous avez un doute sur la composition d'un déchet ou si vous hésitez sur la poubelle dans laquelle le jeter, il est préférable de le mettre dans la poubelle à déchets ménagers (couvercle bleu), et éviter ainsi tout risque d'erreur de tri.

**Une question sur les consignes de tri ?
contact@smitom.fr ou 03 88 72 04 47
Numéro vert Eco-emballages : 0 800 133 133**

**Numéro vert Plastic Omnium : 0800 007 651
Valable du 28 août au 15 octobre 2012
(période d'enquête et de distribution des poubelles par la société)**